



Ville de Lausanne

# Séance d'information

A l'intention des parents des futurs élèves de 1P

Lundi 5 mai 2025, Casino de Montbenon





Ville de Lausanne

# Bienvenue !

Mme Barbara de Kerchove

Cheffe du Service des écoles et du parascolaire



Ville de Lausanne

Service des écoles  
et du parascolaire

Bienvenue dans les  
écoles lausannoises !



Des interprètes  
sont à votre disposition ce soir :

Български

Hrvatski

Shqip

Српски

Italiano

Srpsko-hrvatski

Deutsch

Македонски

Українська

English

Português

العربية

Español

Русский

தமிழ்



---

# Programme de la soirée

1. L'école à Lausanne
  2. Film d'introduction
  3. L'école vaudoise
  4. Les établissements primaires lausannois (1-6P)
  5. Ressources et prestations communales
  6. Stands d'informations et apéritif
-

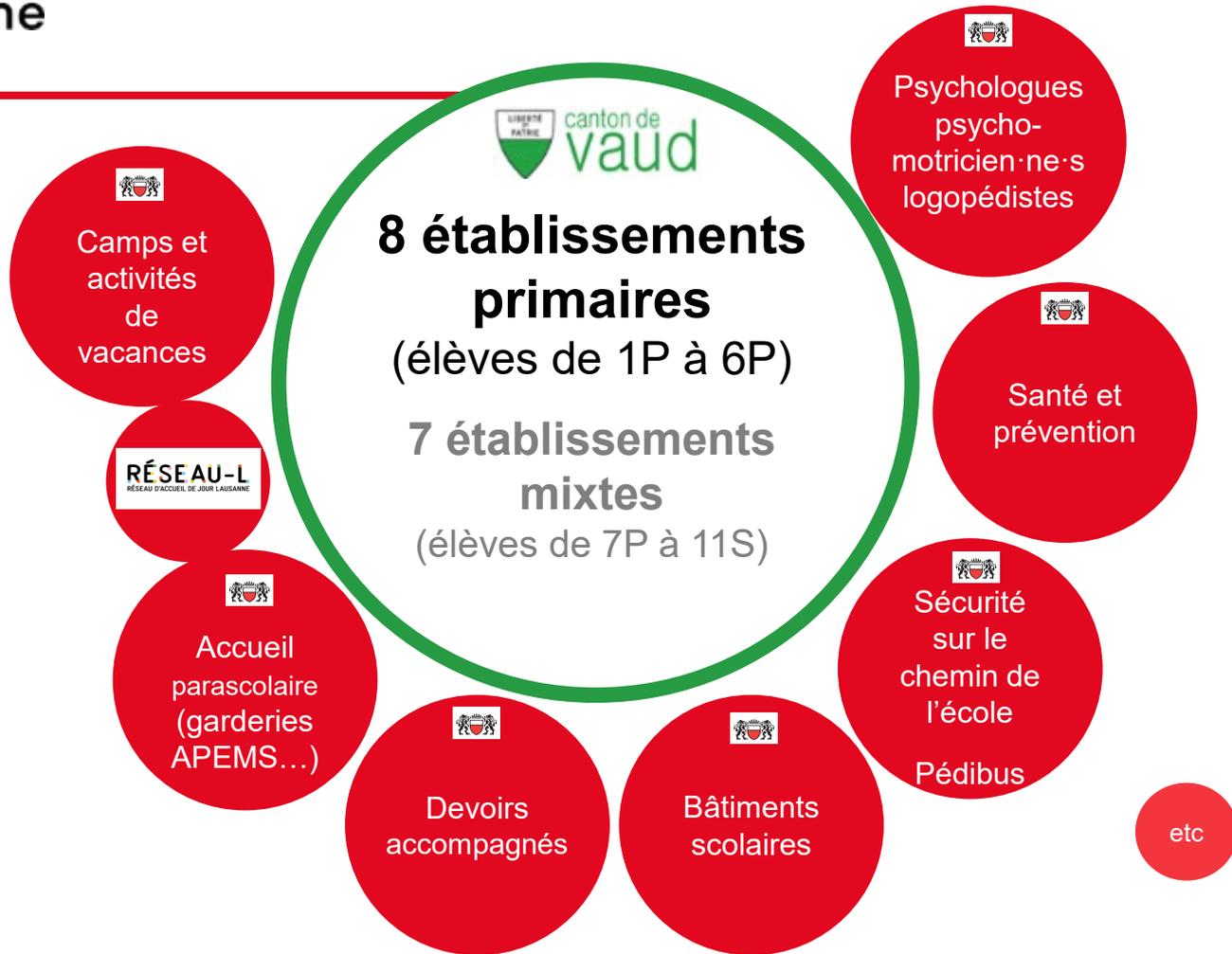


1.

# L'école à Lausanne

---

# L'école à Lausanne





2.

## Film d'introduction



## 3. L'école vaudoise

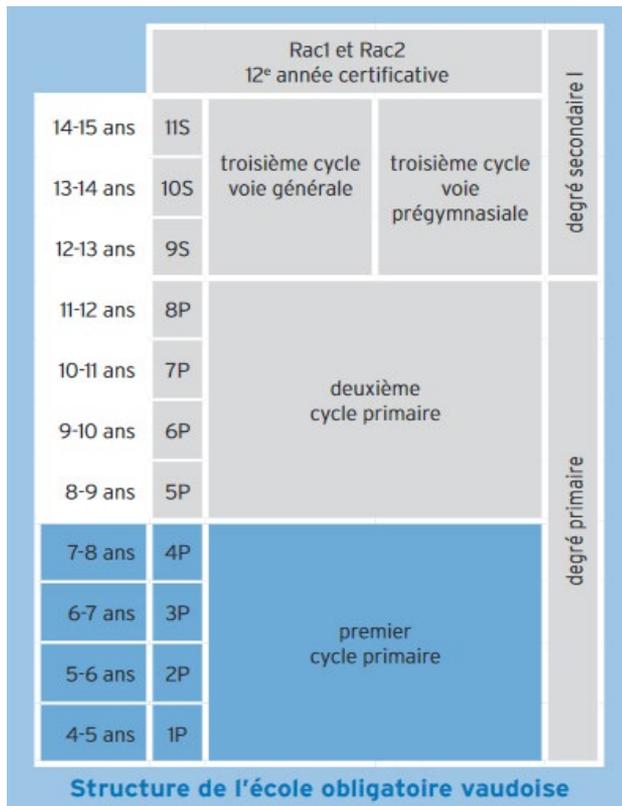
---



# Organisation de l'école vaudoise

Plus d'informations:

- [Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée \(DGEO\)](#)
- [Schémas comparatifs par pays](#)



# Les 2 premières années (1-2P)

Un lieu d'apprentissage  
et d'intégration sociale.



# Des activités variées

- Bases du langage et des mathématiques à travers le jeu;
- Chansons et histoires;
- Développement de la motricité fine avec des travaux manuels;
- Ateliers créatifs;
- Jeux collectifs;
- Activités en extérieur encourageant la socialisation, la curiosité et l'autonomie.



# L'importance du jeu

- Par le «jeu», les apprentissages scolaires et les comportements sociaux se mettent en place.
- Les jeunes élèves ont besoin d'un support concret pour apprendre.



# Entre l'école et la famille:

**Un lien indispensable !**

## Contacts réguliers entre la famille et les enseignantes et enseignants :

- il faut pouvoir joindre la famille **en cas d'urgence**
- **modifications d'adresse et/ou de numéro de téléphone** : à transmettre à l'enseignante ou l'enseignant ET à la direction de l'établissement scolaire.

# Le cahier de communication

## Informations de l'école

- La vie de la classe;
- La situation de l'élève et son évolution.



## Informations de la famille

- Absences et demandes de congé;
- Information(s) à transmettre à l'enseignante ou l'enseignant.



# Une équipe de professionnelles et professionnels

- Une enseignante ou un enseignant titulaire (très souvent un duo);
- Une maîtresse ou un maître de rythmique;
- Une enseignante ou un enseignant de Cours Intensif de Français (CIF).
- En appui, notamment :
  - une déléguée ou un délégué PSPS;
  - une médiatrice ou un médiateur scolaire;
  - une éducatrice ou un éducateur;
  - une infirmière ou un infirmier;
  - une assistante ou un assistant à l'intégration;
  - une enseignante ou un enseignant spécialisé.



# Horaires des élèves de 1P

Rassemblement  
des élèves à  
**08h25**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 8h30 à 11h50					
De 14h00 à 15h40					

# Horaires des élèves de 2P

Rassemblement  
des élèves à

**08h25**

et

**13h55**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 8h30 à 11h50					
De 14h00 à 15h40					

# Droit des parents

## Art. 129 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Les parents sont:

- **informés** régulièrement et entendus avant toute décision importante;
- **invités** au moins une fois par année à rencontrer les enseignantes et enseignants de leur enfant lors d'une séance d'information collective
- **invités** par la maîtresse ou le maître de classe à la ou le contacter s'ils souhaitent un entretien individualisé;
- **représentés** au Conseil d'Etablissement;
- **consultés**, directement ou par l'intermédiaire de leurs associations, sur les projets de loi ou de règlement qui les concernent plus particulièrement.

# Devoirs des parents

## Art. 128 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Les parents :

- **soutiennent** le développement physique, intellectuel et moral de leur enfant; ils le/la soutiennent également dans sa formation
- **respectent** l'institution scolaire et ses représentantes et représentants
- **assistent** aux séances d'information collectives

**Les enseignantes et enseignants coopèrent avec les parents** à l'éducation et à l'instruction de l'enfant.

En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Ils assument notamment la responsabilité de ses déplacements entre le domicile et l'école et durant la pause de midi, à moins que cette tâche n'ait été confiée à une autre personne ou à une organisation

**Afin de contribuer à assurer la sécurité des enfants dans leur école, les adultes non professionnels n'entrent pas dans les bâtiments scolaires pendant les cours sans avoir rendez-vous.**

# Vacances et congés

## Vacances (Art. 69 LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire))

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture fixe les dates des vacances.

La durée des vacances est de 14 semaines au cours de l'année scolaire.

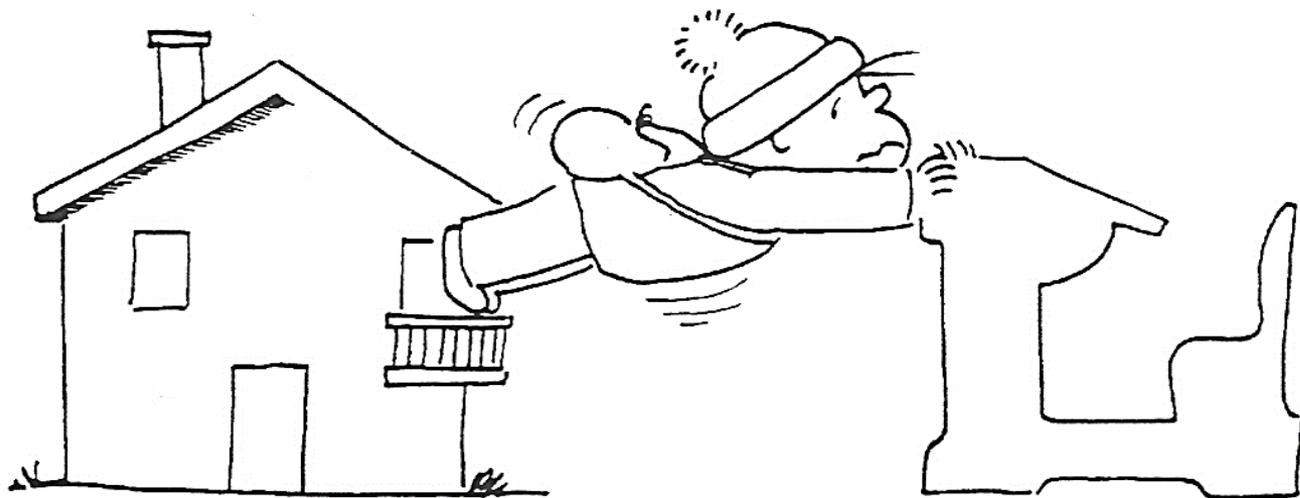
Calendrier des vacances : [www.lausanne.ch/vacances](http://www.lausanne.ch/vacances)

## Congés (Art. 54 RLEO (Règlement d'application de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire))

Possibilité de prendre des congés motivés (avec justification) et des congés joker (sans justification mais sous certaines conditions à respecter).

Le congé joker s'inscrit dans le cadre des 18 demi-journées de congé pouvant être accordées par année scolaire et sont de la compétence de la direction de l'établissement.

# Transition famille-école: comment la faciliter?



## 4. Les établissements primaires lausannois (1-6P)

---



# Dans quelle école ira mon enfant ?

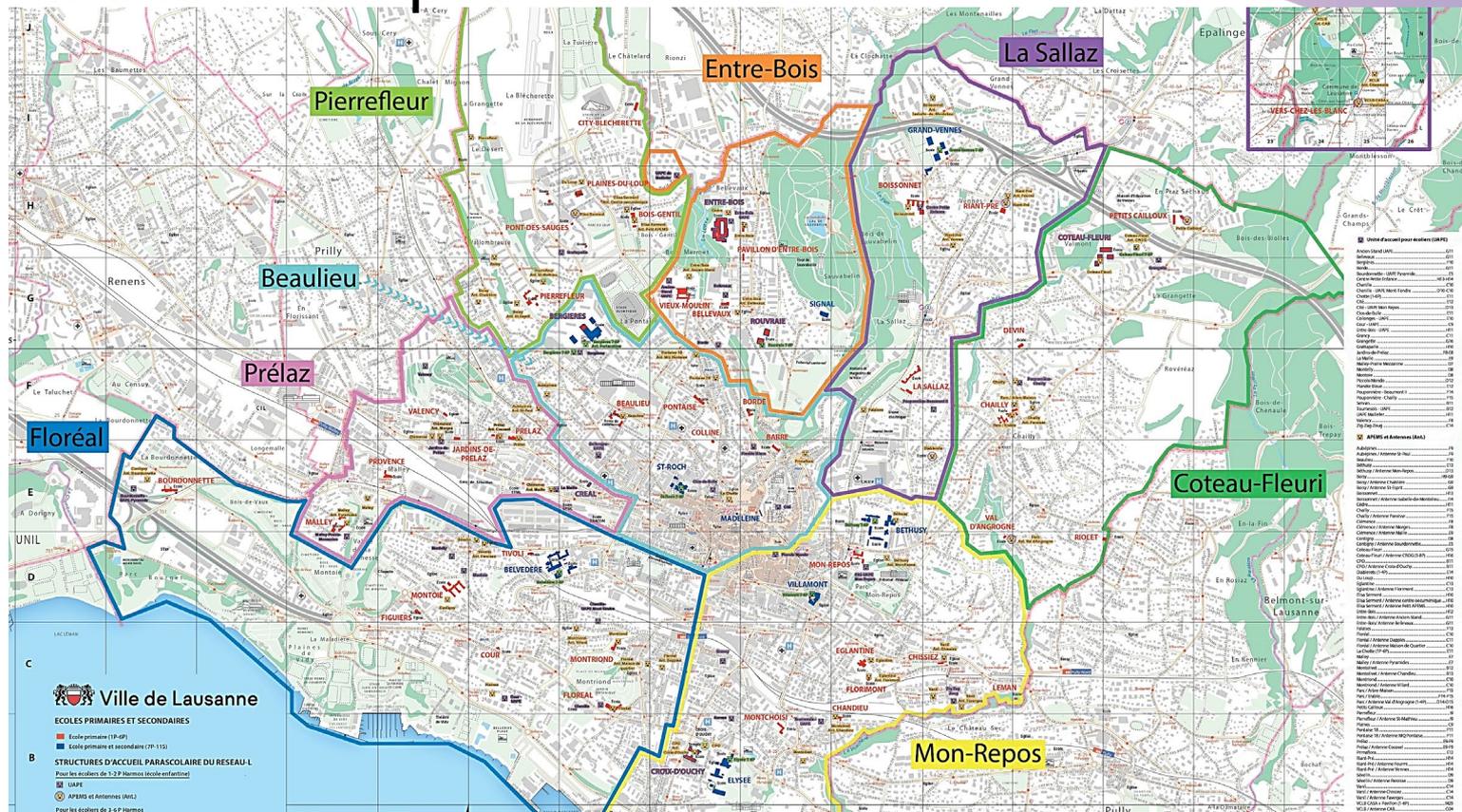
A Lausanne, il y a une gestion centralisée et coordonnée au service de l'école pour les inscriptions à l'école avec un [guichet unique](#), au sein du Service des écoles et du parascolaire.

Le collège et la classe dans lesquels votre enfant sera scolarisé, ainsi que le nom de l'enseignante ou de l'enseignant, vous seront confirmés par courrier officiel à la fin du mois de juillet.

**Des questions ?** Nous sommes à disposition :

- consultez notre site Internet : [www.lausanne.ch/scolarite](http://www.lausanne.ch/scolarite)
- contactez le Service des écoles et du parascolaire (021 315 64 11)

# 8 établissements primaires lausannois pour les 1-6P



# Etablissement primaire (EP) de Beaulieu

Mme Monica Di Gregorio, directrice

- Barre
- Beaulieu
- Colline
- Pontaise

[Site internet](#)



# Etablissement primaire (EP) de Coteau-Fleuri

Mme Isabelle Costa-Rubin, directrice

- Chailly
- Coteau-Fleuri
- Devin
- Les Petits Cailloux A & B
- Val d'Angrogne
- Riolet

[Site internet](#)



# Etablissement primaire (EP) d'Entre-Bois

Mme Martine Terribilini, directrice

- Bellevaux
- Entre-Bois
- Pavillon d'Entre-Bois
- Rouvraie
- Vieux-Moulin

[Site internet](#)



# Etablissement primaire (EP) de Floréal

M. Eric Novello, directeur

- Bourdonnette
- Cour
- Figuiers
- Floréal
- Montoie
- Montriond
- Tivoli

[Site internet](#)



# Etablissement primaire (EP) de La Sallaz

Mme Valérie Gygax Jabaudon-Gandet,  
directrice

- Boissonnet
- La Sallaz
- Riant-Pré
- Vers-chez-les-Blanc

[Site internet](#)



# Etablissement primaire (EP) de Mon-Repos

Mme Claude Zryd Centelige, directrice

- Chandieu
- Chissiez
- Croix-d'Ouchy
- Eglantine
- Florimont
- Léman
- Mon-Repos
- Montchoisi

[Site internet](#)



# Etablissement primaire (EP) de Pierrefleur

M. Sébastien Nater, directeur

- Bergières
- Bois-Gentil
- City-Blécherette
- Pierrefleur
- Plaines-du-Loup

[Site internet](#)



# Etablissement primaire (EP) de Prélaz

M. Philippe Hofstetter, directeur

- Jardins de Prélaz
- Malley
- Prélaz
- Provence
- Valency

[Site internet](#)





5.

## Ressources et prestations communales

---

# Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

6 services offrent des prestations aux enfants :



Secrétariat général  
EJQ



Service quartiers,  
jeunesse et familles



Service de la petite  
enfance



Service des écoles  
et du parascolaire



Service de santé et  
prévention



Service de  
psychologie  
scolaire

pour assurer leur épanouissement

---

# Mon enfant va à l'école à Lausanne



## Service des écoles et du parascolaire

### Gestion centralisée et coordonnée :

- Guichet unique pour les inscriptions à l'école;
- Gestion des bâtiments scolaires;
- Accueil parascolaire et devoirs accompagnés.

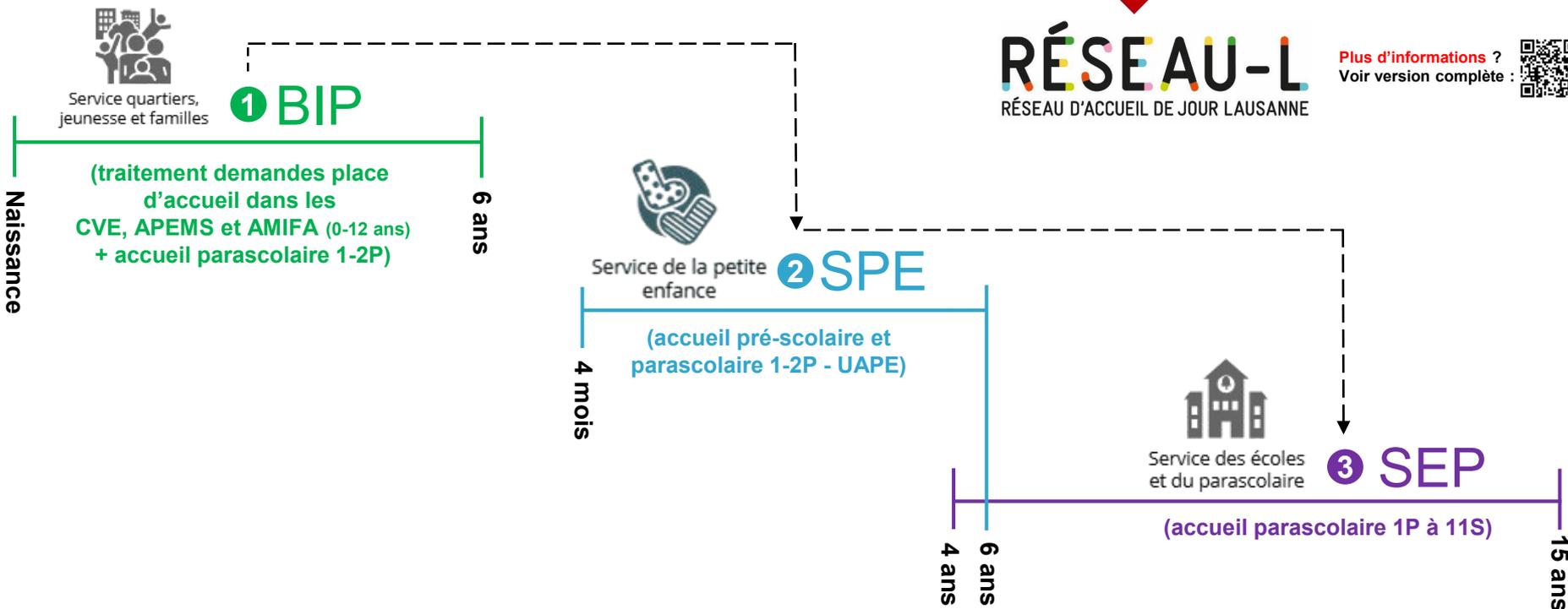


# J'ai besoin d'une place d'accueil



**RÉSEAU-L**  
RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR LAUSANNE

Plus d'informations ?  
Voir version complète :



# Comment inscrire mon enfant à l'accueil de jour ?



**BIP**

(Bureau d'Information aux Parents)

Selon votre domicile et l'école de votre enfant:

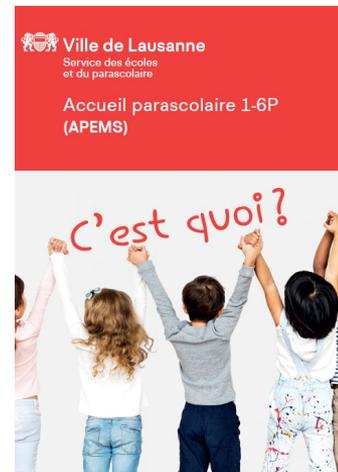
UAPE  
4-6 ans

ou

APEMS  
4-10 ans



Equipes éducatives professionnelles / Proches des écoles (environ 70 lieux d'accueil) / Activités pédagogiques (jeux, repos, repas, devoirs sur demande)



# Et durant les vacances scolaires ?

1) Les UAPE sont ouvertes et une partie des APEMS, avec une priorité pour les 1-2P :

- Activités: sorties, détente, jeux, animations sportives, ludiques et artistiques

2) Offre « Vacances » de la Ville de Lausanne proposée par le

« Domaine Accueil Vacances » de 4 à 12 ans ([www.lausanne.ch/jeunessevacances](http://www.lausanne.ch/jeunessevacances))

- Centres aérés, camps de vacances, camps scolaires (Planemard, Chevalleyres, Barboleusaz)
- Passeport vacances, pour les enfants de 9 à 15 ans (2 semaines en juillet et 2 en août) ([www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch))



Service des écoles  
et du parascolaire



Service quartiers,  
jeunesse et familles

# Et si mon enfant a des besoins particuliers ?



## Service de psychologie scolaire

- Assistantes et assistants sociaux scolaires pour :
  - intégration, absentéisme, difficultés scolaires, etc.
  - soutien et conseil en cas de problèmes à la maison
  - relais en cas de difficulté sociales et financières liées aux activités scolaires
- Psychologues, psychomotricien.ne.s et logopédistes en cas de difficultés / questions telles que :
  - intégration et relations avec les autres
  - développement des apprentissages, du langage, de la motricité



# Et si mon enfant a des soucis de santé ?



## Service de santé et prévention

- Office de santé – Infirmier.ère.s et médecins scolaires :
  - Santé physique et psychique, prévention, dépistage et vaccinations, entretiens famille-enfant-infirmier (1-2P), visites médicales (3P), besoins particuliers (asthme, allergies, etc.)
- Office dentaire – Dentistes, orthodontistes, assistant.e.s dentaires, etc :
  - 7 cabinets dentaires, 1 cabinet d'orthodontie, prestations pour tous non facturées (prévention et promotion de la santé dentaire en classe, contrôle obligatoire en 1P, dépistage annuel dès la 2P) et facturées (contrôles dentaires, soins dentaires et d'orthodontie).

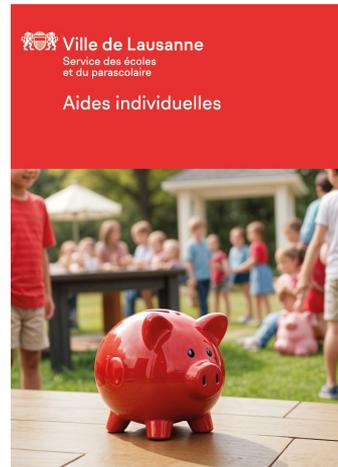


# Des soucis financiers ?



## Service des écoles et du parascolaire

- L'école est gratuite. Mais une participation financière est demandée aux parents pour les repas et certaines activités extraordinaires.
  - Demande de subside possible pour :
    - camps scolaires et voyages d'étude
    - repas au réfectoire de la 9S à la 11S
    - devoirs accompagnés
    - séjours aux fermes pédagogiques.
- ➔ Formulaire disponibles sur Internet ou auprès des secrétariats des écoles.



# Comment aller à pied à l'école avec les copains en toute sécurité ?



**Service des écoles et du parascolaire**

Le Pédibus offre aux écoliers un accompagnement à pied, par des adultes, sur le trajet de l'école ⇨ échange de services entre parents.

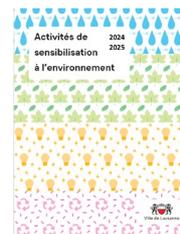
**Sécurité, convivialité, écologie, activité physique, autonomie**



## Mais encore ?

Plusieurs prestations lausannoises sont proposées :

- aux enfants / classes :
  - Activités culturelles
  - Activités de sensibilisation à l'environnement
  - Prévention des accidents par morsures (PAM)
  - Délégation à l'enfance (Conseil des enfants, préaux en tous genres, projet UNICEF « Lausanne commune amie des enfants »)
- aux parents :
  - Conseils et commissions d'établissements
  - Bureau lausannois pour les familles



COMMISSIONS  
D'ÉTABLISSEMENT



Secrétariat général  
EJQ

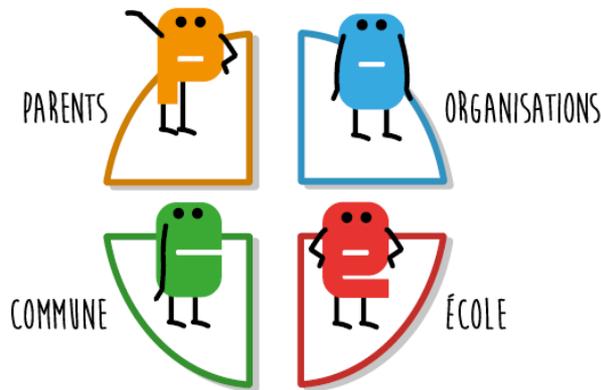
# Comment s'impliquer dans la vie scolaire ?

Parents = 1ers responsables de l'éducation de vos enfants  
= partenaires essentiels de l'école et de l'accueil parascolaire

⇒ **Votre participation et implication sont indispensables**

## **PARTICIPEZ !**

- À la Commissions d'établissement : pour être acteurs et actrices de la vie scolaire !
  - 2 à 6 parents dans chaque Commission d'établissement
- Au Conseils des parents de votre école



**Merci de votre attention**

---